

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

Le **Lundi 2 juillet 2018** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **mardi 26 juin**, s'est réuni à l'Espace Maurice Béjart, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, JEGOUC, MAURIN, HOURQUIN, MOLHO**, adjoints ;

Mesdames et Messieurs, **FEDIERE, DALLE, LENFANT, DESHAYES, MAS, CHAMPION, DUPONCHEL, BAROUX, YARD, PRUVOT, FREJABUE, SOHM, LEVERT, SEBILEAU, SASSO, FOURNET, MELSENS**, conseillers municipaux ;

Absents représentés :

Sandrine **BOURDAIN** représentée par Philippe **TAUTOU**,
Michèle **CHRISTOPHOUL** représentée par Sylvie **SASSO**,
Christian **HOISNARD** représenté par Tristan **FOURNET**,
Jean-Claude **GESTIN** représenté par Alain **MOLHO**,
Xavier **ENGRAND** représenté par Catherine **SZYMANEK**.

Absents excusés : Anne-Marie **OLIVIER** et Claire **FAUQUET**.

Nombre de pouvoirs : **5**

Nombre de conseillers effectivement présents : **26**

Nombre de votants : **31**

Secrétaire de séance : Anne-Marie **LEJEUNE**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 juin 2018 est approuvé à l'**unanimité**.

DEPOT D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUBELLE OUVERT ET D'UNE CLOTURE POUR LE GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES SITUE AU 3 RUE SAINT MARTIN.

Considérant l'obligation de procéder au dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réalisation des travaux susvisés le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à la déposer.

FINANCEMENTS INTERCOMMUNAUX : PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide pour l'année scolaire 2017-2018, de fixer le montant des participations aux frais de scolarité des enfants, domiciliés hors commune et fréquentant les établissements scolaires maternels et élémentaires vernoliens, ainsi qu'en ULIS, à :

Ecole maternelle : 973 € par élève

Ecole élémentaire : 488 € par élève

Le montant des recettes sera affecté aux chapitres budgétaires suivants :
Pour les écoles maternelles : Fonction 211 – Nature 7474
Pour les écoles élémentaires et ULIS : Fonction 212 – Nature 7474

PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE NOTRE DAME :

➤ **POUR LES ELEVES DES CLASSES ELEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2017/2018 à 488,00 € par élève vernolien des classes élémentaires, soit un total de 148 352 € pour 304 élèves inscrits au Budget 2018, nature 6558, fonction 212.

➤ **POUR LES ELEVES DES CLASSES MATERNELLES**

Le Conseil Municipal, à la majorité, (4 votes contre : MME CHRISTOPHOUL représentée par MME SASSO, M. HOISNARD représenté par M. FOURNET, MME SASSO et M. FOURNET), décide de fixer le montant de la participation communale à l'école Notre Dame pour l'année scolaire 2017/2018 pour les 79 élèves vernoliens des classes maternelles, à 6 100 € inscrits au Budget 2018, nature 6558, fonction 211.

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE PROJET JEUNES : « LES COMPASIX AU PEROU »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une « bourse projet jeunes » d'un montant de 500 €, pour l'aide à la réalisation du projet présenté par Rémi FRADIN inscrit au budget 2018, fonction 422, nature 6714.

EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, de confier cette mission au CIG de la Grande Couronne et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 2 juillet 2018.



Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise


Philippe TAUTOU